

03 mar 2021 -21:11

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

Les décisions relatives aux vaccins AstraZeneca et Pfizer permettent d'accélérer la protection des personnes âgées.

La Conférence Interministérielle Santé publique (CIM) s'est réunie à nouveau aujourd'hui pour discuter de la gestion de la pandémie de COVID-19.

Ce mardi, à la demande du Ministre fédéral de la Santé Frank Vandenbroucke, le Conseil supérieur de la Santé (CSS) a émis un avis^[1] sur 3 questions : l'administration du vaccin AstraZeneca (AZ) aux personnes de plus de 55 ans, l'allongement potentiel du délai pour la deuxième dose du vaccin Pfizer et l'administration d'une seule dose de tous les vaccins actuels.

Cet avis se fonde sur trois études récentes qui reflètent l'efficacité clinique de la vaccination à grande échelle contre la Covid19 en Israël, en Écosse et au Royaume-Uni. De ces études, il ressort notamment que les vaccins AZ offrent également aux personnes de plus de 55 ans une bonne protection contre la maladie et l'hospitalisation liées à la COVID-19. Si le délai d'administration entre les deux doses est porté à 12 semaines, l'efficacité du vaccin est même supérieure à 80 %. L'efficacité du vaccin Pfizer a également été confirmée dans ces études.

De son côté la Task Force souligne qu'elle souhaite toujours que le critère de santé - c'est-à-dire l'impact maximum sur la morbidité et la mortalité dues à la COVID-19 - continue de prévaloir dans sa stratégie de vaccination. Par conséquent, la stratégie globale de vaccination ne sera pas modifiée et l'accent continuera d'être mis sur les groupes vulnérables. L'importance de cette approche est également démontrée par ce qui a été observé récemment après la vaccination dans les maisons de repos et de soins où les résidents vaccinés ne souffraient que de symptômes légers malgré leur infection.

Accélération immédiate de la vaccination des plus de 65 ans avec l'AZ

Dès lors que, suivant l'avis du CSS, le vaccin AZ peut être administré à l'ensemble de la population, la vaccination des plus de 65 ans (environ 2,2 millions de personnes) peut commencer immédiatement, de préférence chez les personnes les plus âgées.

Cela doit permettre d'accélérer la protection des plus vulnérables. Elle entraînera également une simplification majeure dans l'organisation des centres de vaccination.

Plus de flexibilité pour l'usage de la 2e dose du vaccin Pfizer

Actuellement, l'approvisionnement en vaccins Pfizer est stable. Ce faisant, la Task Force recommande aux entités fédérées de réduire le stock-tampon pour les deuxièmes doses (à maximum une semaine). Cela permettra de libérer immédiatement environ 170.000 doses, qui pourront être administrées plus rapidement aux personnes âgées.

Le CSS recommande qu'en fonction de la situation épidémiologique particulière la deuxième dose soit reportée à 35 jours. La Task Force est d'accord avec cet avis. Un avis complémentaire sera demandé à

L'Agence européenne des Médicaments et une analyse juridique complémentaire sera effectuée avant de valider une éventuelle mise en œuvre.

Deux doses pour une protection optimale

Sur la base des conclusions du CSS, la Task Force maintient sa stratégie précédente qui consiste à toujours administrer 2 doses afin d'offrir une protection optimale aux personnes vaccinées. En outre, la protection contre les nouveaux variants constitue une raison supplémentaire en faveur du maintien des deux doses.

Comorbidités

Nous ne sommes pas encore rentrés dans la phase de la stratégie dans laquelle des personnes ayant des comorbidités seront vaccinées en priorité. Cette phase sera entamée au regard des performances informatiques de l'outil d'invitation, et de l'accord de coopération sur l'échange des données. Toutefois, pour certaines comorbidités les plus sévères et suivies régulièrement à l'hôpital il sera demandé au secteur s'il est possible de les vacciner à l'hôpital.

La Conférence Interministérielle Santé publique a suivi l'avis de la Task Force lors de sa réunion d'aujourd'hui. Les mesures seront donc mises en œuvre.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand, président CIM
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christe Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

et Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

[1] <https://www.health.belgium.be/fr/lettre-avis-9635-update-vaccination-covid-19-mars-2021>

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be